

## **SYNTHESE DU SEMINAIRE « Dette et Droit international » consacré au thème de l'audit des dettes**

**Bruxelles – Salle de congrès du Sénat – 19 et 20 OCTOBRE 2007**

Par Claude Quémar (CADTM France)

Ces deux jours de travail sur l'audit de la dette, en partant de quatre exemples concrets, nous ont permis de soulever un certain nombre de points communs au-delà des différences d'approche, d'avancée et de méthode.

Pour les quatre pays concernés, la République démocratique du Congo (RDC), l'Equateur, le Mali et les Philippines, les exposés ont multiplié les exemples de dettes illégitimes (Inga I et II, plan nucléaire aux Philippines, etc.), qui sont à la base de l'exigence sociale et populaire de ces audits.

L'objectif des campagnes dette, des mouvements sociaux impliqués est bien de montrer à quel point le crédit a été utilisé comme moyen de domination des pays endettés, sans oublier, bien sûr, les conséquences sociales de cet endettement sur les populations.

Les exposés et nos débats ont, je crois, mis en avant un certain nombre de questions qui concernent l'ensemble des audits en cours, et donc à venir. J'aimerais rapidement en citer quelques-unes ici.

Premièrement, le choix de la période auditée n'est pas neutre. N'y a-t-il pas un danger d'instrumentalisation de ces audits par les nouveaux pouvoirs en place, afin de dénoncer la gestion précédente, en écho aux demandes des institutions financières internationales (IFIs) de lutte contre la corruption ? Les mouvements sociaux doivent garder leur objectif en toute indépendance de tels jeux.

Deuxièmement, l'approche de la dette concernée. Le débat actuel dans les campagnes « dette » sur l'intégration de la dette interne a, bien entendu, croisé nos débats. Cette dette interne, en particulier dans les pays émergents, prend peu à peu la place de la dette externe, pesant de la même façon sur les politiques budgétaires des Etats et donc, sur le quotidien des populations. Et, par ailleurs, l'internationalisation croissante des mouvements de capitaux rend relative cette notion de dette 'interne'.

Troisièmement, la méthodologie de l'audit implique un accès aux documents. Lorsque, comme en Equateur, cet audit est voulu par le gouvernement, cet accès est facilité. Dans les autres cas, l'accès aux sources nécessite des relations entre mouvements

sociaux et un certain nombre d'agents :

- parlementaires
- ▣ fonctionnaires
- mouvements sociaux
- populations concernées et touchées.

S'il est important d'avoir accès aux conditions liées aux crédits contractés, il est indispensable d'associer les populations qui sont les meilleurs témoins d'une non-adduction d'eau, d'une non-alimentation électrique...

Lorsqu'on a accès à ces sources, nombreuses et variées, les audits montrent qu'il faut se fixer des priorités d'analyse.

Quatrièmement, cet audit peut et doit inclure les campagnes « dette » des pays créanciers. L'exemple du gouvernement norvégien est un exemple marquant de l'utilité de cette démarche. L'exigence, au Nord, d'avoir accès aux créances bilatérales doit être mise en avant, en lien avec nos amis du Sud qui initient ou réalisent ces audits.

Ces échanges de deux jours ont aussi montré les enjeux mondiaux de ces audits au-delà des situations nationales.

Les échanges d'expériences entre pays du Sud, mouvements sociaux, campagnes « dette », etc. peuvent conduire à une nouvelle forme de collaboration Sud - Sud. La mise à jour de ces mécanismes odieux de domination, communs, est un argument complémentaire pour la mise en place d'un forum des pays débiteurs, apte à faire face au Club de Paris, pour ne pas rester isolé.

La Banque du Sud qui se met en place aujourd'hui en Amérique du Sud, est une autre réponse à la mainmise des Etats du Nord, au service de leurs sociétés transnationales, sur les institutions financières internationales.

Il nous faut donc, ensemble, créer les outils communs qui favorisent ces audits. L'Observatoire International de la dette, qui s'est réuni juste avant ce séminaire, peut servir de premier pas vers la mise en place d'un centre international de coordination sur les audits afin de favoriser les échanges d'expériences, les réponses apportées aux obstacles rencontrés....

La réalisation d'un audit est, pour le pays qui l'initie, un gage de crédibilité pour ces revendications et d'engagement.

Délégitimer la dette, voilà l'objectif de ces audits : la délégitimer dans ses mécanismes, ses conditionnalités, ses effets destructeurs sur les sociétés touchées, mais aussi déconstruire le discours tenu sur la gestion de la dette. Ainsi, le discours tenu depuis

des années en Belgique sur l'absence d'aide liée : le début de réalisation de l'audit de l'Equateur a démontré le caractère mensonger de ce discours.

Ce qui est en jeu, dans ce processus, c'est la mise en lumière des mécanismes de domination, la définition concrète de concepts tels que 'dette écologique', 'dette historique', 'dette odieuse', l'exigence de leur reconnaissance. Le but est non seulement d'obtenir de la part des gouvernements du Sud la répudiation de ces dettes illégitimes mais aussi des poursuites judiciaires contre les initiateurs de ces mécanismes (IFIs incluses), des réparations pour les dommages, écologiques, sociaux..., subis.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des intérêts de ces audits pour nous qui travaillons à la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale visant à la satisfaction des besoins sociaux de tous et toutes, la réalisation des audits participe à la démocratisation des sociétés concernées. La participation des mouvements sociaux, leur contrôle sur le processus, incluant les populations indigènes, les femmes, les exclus de la mondialisation capitaliste, est un gage de réussite de ces audits.

Mais cette participation est aussi une condition de la construction de ce qui a été appelé ici le 'socialisme du XXIe siècle', visant à l'émancipation humaine. Un vent nouveau souffle aujourd'hui; si de cette salle du sénat belge, nous avons pu ajouter de la force à ce vent, alors nos deux jours de travail n'auront pas été vains.